

06/09/2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, mercredi le 6 septembre 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire : Eugène Gagné
Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Olivier Paiement
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023
 - 3.1 Procès-verbal de correction
4. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
5. Acceptation des salaires et des comptes
6. Dépôt de la correspondance du mois d'août 2023
7. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 juillet 2023
8. Administration
 - 8.1 Adoption du règlement n°2023-120 intitulé « règlement relatif aux nuisances »
 - 8.2 Services juridiques pour l'année 2024 – Cain Lamarre
 - 8.3 Mise aux normes du Centre communautaire de Weedon – ordre de changement n°3
 - 8.4 Adoption d'une Politique de confidentialité et de sécurité de l'information
9. Travaux publics
 - 9.1 Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet – Projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Mégantic
 - 9.2 Achat de pierre concassé – Travaux sur la 5^e Avenue
 - 9.3 Appropriation de fonds - Travaux sur la 5^e Avenue
10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Offre de service LNA LT ODS
 - 10.2 Amendement – Résolution n°2023-157-Fissure réservoir d'eau potable du secteur Saint-Gérard
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Terrain multisports – Contrat pour une dalle de béton
12. Urbanisme et développement
 - 12.1 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada
13. Divers et affaires nouvelles
14. Informations des membres du Conseil
15. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-159

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point n°13.1 *Adjudication du contrat – Compteurs d'eau.*
ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-160

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.
ADOPTÉE

3.1 PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

En vertu de l'article 202.1 du code municipal du Québec, la greffière-trésorière dépose une copie de la résolution n°2023-089 modifiée, ainsi que le procès-verbal de cette correction.

Cette résolution a pour titre :

Dépôt de projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et elle est relative au projet d'embauche et de partage d'une ressource humaine pour la gestion et l'administration de l'entente intermunicipale en fourniture de services pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise.

EN CONSÉQUENCE,

2023-161

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte cette correction.

ADOPTÉE

4. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)

- Avancement des travaux au Centre communautaire de Weedon
- Sentiers 4 roues et motoneiges, seront-ils ouverts ?
- Des vtt causent des dommages sur le chemin Thérèse
- On demande qui s'occupe du sanitaire (excréments de chiens) et des nuisances
- Signalement de déchets aux abords des chemins
- Questions sur le contracteur pour le fauchage sur le bord des chemins
- Un citoyen souhaite du fauchage de branches au chemin Fontaine
- On demande des bancs et des traverses piétonnières sur la route 112 dans le secteur Saint-Gérard
- Question relative à la récupération des plastiques agricoles

5. **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2021-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-162

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **268 474,34 \$** et est détaillée comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Opérations courantes payées | 11 316,94 \$ |
| Opérations courantes à payer : | <u>133 171,00 \$</u> |
| Sous total | 144 487,94 \$ |
| Salaires payés : | <u>123 968,40 \$</u> |
| Grand total : | 268 474,34 \$ |

Que le rapport soit classé sous le numéro 08-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune autre information spécifique n'est à noter, par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, dépose la correspondance pour le mois d'août 2023.

7. **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 JUILLET 2023**

Madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière, dépose les états des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 31 juillet 2023.

8. **ADMINISTRATION**

8.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2023-120 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES »**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec présentation et dépôt du présent règlement a été donné par monsieur Pierre Bergeron, conseiller au district no. 1 lors de la séance ordinaire du 7 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public sera publié, mentionnant l'objet du règlement, la date de son adoption et l'endroit où il peut être consulté.

EN CONSÉQUENCE,

2023-163

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le règlement no. 2023-120 intitulé « règlement relatif aux nuisances ».

ADOPTÉE

8.2 SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024 – CAIN LAMARRE

2023-164

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le maire et la direction générale, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

8.3 MISE AUX NORMES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON – ORDRE DE CHANGEMENT N°3

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu de la firme Lemay Côté architectes inc. un ordre de changement, datée du 21 août 2023, relativement aux travaux de mise aux normes du Centre communautaire de Weedon à être réalisé en surplus de la soumission initiale ;

EN CONSÉQUENCE;

2023-165

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'ordre de changement n°3, pour des travaux supplémentaires à réaliser au Centre communautaire de Weedon, lesquels travaux représentent un montant de 116 661,34 \$ avant les taxes. La provenance des fonds liés au paiement de ces travaux sera déterminée à la fin du projet de mise aux normes (poste budgétaire n°03-310-19-004 ou surplus accumulé).

ADOPTÉE

8.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

ATTENDU QUE la Municipalité doit se pourvoir d'une politique de confidentialité et de sécurité de l'information ;

2023-166

IL EST PROPOSE PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon adopte la Politique de confidentialité et de sécurité de l'information (en annexe), laquelle témoigne de son engagement à la respecter.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE MÉGANTIC

ATTENDU QUE le conseil municipal de Weedon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS ;

2023-167

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Weedon approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

9.2 ACHAT DE PIERRE CONCASSÉ – TRAVAUX SUR LA 5^e AVENUE

ATTENDU QUE de la pierre concassée de type MG112 concassé à 9% au tamis 80 mm doit être achetée pour compléter les travaux de la 5^e Avenue ;

ATTENDU QUE ce type de pierre concassé n'est pas disponible pour les besoins immédiats dans une autre gravière à proximité ;

À CES CAUSES ;

2023-168

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité effectue l'achat de 3 500 t.m. de pierre concassée MG112 à 9% au tamis 80 mm d'Excavation Lyndon Betts, au coût de 9,50 \$/t.m., excluant les taxes applicables ;

QUE les fonds pour le paiement de cet achat seront pris au poste 02-320-00-622.

ADOPTÉE

9.3 APPROPRIATION DE FONDS - TRAVAUX SUR LA 5^e AVENUE

ATTENDU QUE le conseil a transféré au fonds administratif les sommes de ventes de terrains et/ou de véhicules non prévus au budget 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite utiliser ce fonds pour l'appliquer à des travaux sur la 5^e Avenue ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-169

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les fonds et le paiement des dépenses autorisées et énumérées ci-dessous, soient pris à même le poste 21-121-00-000 – Transfert du fonds administratif :

- Couverture pour regards pluviaux et regards sanitaires (± 6 905,00\$ + tx) ;
- Géotextile (± 2 000 \$ + tx)
- Drain perforé (± 2 200 \$ + tx)
- Travaux de pelle et de compaction (± 20 000,00 + tx \$)

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 OFFRE DE SERVICE LNA LT ODS

ATTENDU QU'UNE analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable a été effectuée pour le secteur de Saint-Gérard et de Weedon ;

ATTENDU QUE, suite à cette analyse, la Municipalité est admissible à un programme d'aide financière pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), à la hauteur de 85% des coûts admissibles ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-170

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité confie à la firme Laforest Aqua inc. (LNA) l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable de la Municipalité, pour le coût, excluant les taxes de 21 465\$, le tout tel qu'indiqué dans l'offre de service n°5330 de LNA.

ADOPTÉE

10.2 AMENDEMENT - RÉSOLUTION N°2023-157 – FISSURE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DU SECTEUR SAINT-GÉRARD

ATTENDU QUE lors du nettoyage du réservoir, les employés ont constaté la présence de fissures dans la partie supérieure du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Gérard ;

ATTENDU QU'au moment des travaux, il a été constaté que l'épaisseur du ciment ne permettait pas de colmater les fissures de la façon prévue initialement et que d'autres fissures sur les murs et plancher intérieur ont dû être réparées ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-171

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la résolution 2023-157 soit modifiée de façon à indiquer les informations suivantes :

QUE les services de Multi-Béton Expert inc. soient retenue afin de colmater les fissures du réservoir d'eau potable dans le secteur Saint-Gérard, au coût de 17 366 \$ plus les taxes ;

QUE les fonds pour les paiements de cet imprévu soient pris dans le fonds de roulement et remboursable par les utilisateurs du secteur Saint-Gérard. Un règlement sera rédigé à cet effet.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 TERRAIN MULTISPORTS À SAINT-GÉRARD – CONTRAT POUR UNE DALLE DE BÉTON

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter à l'offre en loisir en ajoutant un terrain multisports dans le secteur de Saint-Gérard ;

ATTENDU QUE la Municipalité a soumis une demande d'aide financière au programme Fonds régions et ruralité volet 4 (FRR-4) ;

ATTENDU QUE par son règlement de gestion contractuelle, la Municipalité peut conclure de gré à gré les contrats qui n'excède pas 121 200 \$;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été acheminées à deux fournisseurs différents ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-172

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE conditionnellement à l'acceptation du projet au FRR4 pour la construction d'une dalle de béton, incluant les travaux d'excavation et de drainage, soit adjudé à la compagnie Excavation Lyndon Betts, tel que présenté dans la soumission datée du 17 août 2023. Le coût du contrat est de 59 500 \$ plus taxes.

QUE les fonds pour le paiement de cette facture proviennent du programme FRR-4.

ADOPTÉE

12. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

EN CONSÉQUENCE ;

2023-173

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

ADOPTÉE

13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

13.1 ADJUDICATION DU CONTRAT – COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2023-08 pour la fourniture de compteurs d'eau et unités murales pour compteurs encodés ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 5 septembre 2023 à 14h05 à l'hôtel de ville de la Municipalité de Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-174

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les soumissions suivantes ont été reçues, à savoir :

| Soumissionnaire | Prix / avant taxes |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Les Compteurs Lecomte Ltée | 46 796,37\$ |
| Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ) | 34 134,39\$ |

QUE le conseil octroi le contrat pour la fourniture de compteurs d'eau et unités murales pour compteurs encodés à **Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ)** au coût de **34 134,39 \$** excluant les taxes ;

QUE les fonds pour le paiement de fourniture de compteurs d'eau et unités murales pour compteurs encodés seront pris dans le compte n°02-413-00-411.

ADOPTÉE

14. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Remerciements aux personnes impliquées dans Weedon en fête
- Rappel d'un tournoi amical junior de dek hockey les 16 et 23 septembre
- Rappel d'un tournoi de soccer dek junior le 17 septembre
- Rappel d'un tournoi amical adulte de dek hockey le 24 septembre

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- Questionnement sur les compteurs d'eau, secteur Saint-Gérard

- Où est le terrain multisports, secteur Saint-Gérard
- La salle du Centre communautaire de Saint-Gérard est-elle disponible pour la FADOQ
- Est-ce que la réparation du ponceau du 9^e Rang est terminée

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-175

À 8 h 14, le conseiller Denis Rondeau propose la fin de cette séance ordinaire.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Eugène Gagné,

Maire

Josée Bolduc

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière